



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Convention alpine - Présidence de la France

Question écrite n° 15306

Texte de la question

M. Xavier Roseren attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la présidence française de la convention alpine. La convention alpine est un traité international sur le développement durable et la protection des Alpes, ratifié par les pays alpins (France, Allemagne, Autriche, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne. Les 3 et 4 avril 2019, l'Autriche passera le relais de la présidence de cette convention à la France. Ce mandat représente une opportunité pour la France, d'autant plus que celle-ci s'est lancée dans une politique publique active en faveur de la transition écologique. Plus localement, cette présidence permettra de mettre en avant et de soutenir les mesures relatives à la qualité de l'air et le dossier visant à inscrire le Mont-Blanc au patrimoine naturel de l'UNESCO. Dès lors, il demande un calendrier précis sur la présidence de la France ainsi que les thèmes majeurs qu'il entend travailler avec les autres pays signataires.

Texte de la réponse

Depuis la tenue de la conférence alpine, les 3 et 4 avril derniers, la France assure la présidence de la convention alpine et succède ainsi à l'Autriche. Cette période doit être effectivement l'occasion de promouvoir des actions s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique dans l'arc alpin, et d'avancer sur des thèmes jusqu'ici trop peu traités. C'est notamment le cas de la qualité de l'air, qui suscite une légitime préoccupation dans les vallées alpines et dont l'amélioration fait partie des objectifs de la convention alpine ; c'est donc à elle que la future présidence française a choisi de consacrer le prochain rapport sur l'état des Alpes. Par ailleurs, deux autres thèmes ont été identifiés comme majeurs par la France pour ce biennium, l'eau et la biodiversité de montagne, et il est prévu de leur consacrer des événements spécifiques en sus des rencontres découlant du fonctionnement institutionnel de la convention alpine. La présidence française s'achèvera à l'issue de l'année 2020 et la conférence alpine qu'elle organisera sera, alors, l'occasion de passer le relais à la Slovénie qui exercera la présidence en 2021 et 2022.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Roseren](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15306

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11648

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2019](#), page 3947